

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Équilibre entre libertés et sécurité Question au Gouvernement n° 3592

Texte de la question

ÉQUILIBRE ENTRE LIBERTÉS ET SÉCURITÉ

M. le président. La parole est à M. Olivier Becht.

M. Olivier Becht. Certains voudraient faire croire que le Gouvernement fait régresser les libertés dans notre pays.

Certes, le confinement restreint nos libertés, du fait de la pandémie, mais c'est aussi le cas dans presque tous les pays du monde et chacun sait que c'est transitoire.

Hormis cette situation exceptionnelle, c'est probablement nous, qui vivons dans ce pays et à cette époque, qui disposons du plus grand nombre de libertés depuis le début de l'histoire humaine.

Pour nous en convaincre, il suffit de rappeler que la liberté de choisir son conjoint,... (Brouhaha)

M. le président. Chers collègues, chut!

M. Olivier Becht. ...quel que soit son sexe, la liberté de poursuivre sa grossesse ou de l'arrêter, la liberté de changer de sexe, la liberté de choisir sa religion ou de ne pas croire, la liberté de caricaturer ou de blasphémer, la liberté de s'exprimer dans la rue ou sur n'importe quel support contre le pouvoir, nous auraient conduits à l'échafaud il y a encore 250 ans.

J'ajoute que nous avons la liberté de voyager dans presque tous les pays, et d'échanger des produits et des idées dans le monde entier.

Toutefois, même si certains semblent l'oublier, la liberté a aussi des limites, celles qui assurent, en vertu de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la jouissance de ces mêmes droits aux autres membres de la société.

Ainsi, la liberté de manifester n'emporte pas celle de tout casser, comme nous le voyons trop souvent depuis quelques années le samedi après-midi dans nos villes, au détriment de la liberté et de la sécurité des commerçants et des honnêtes citoyens, ce qui devient proprement insupportable.

La liberté de filmer les policiers et de diffuser ces images n'emporte pas la liberté d'organiser sur les réseaux sociaux des chasses aux flics et de porter atteinte à leur sécurité, notamment dans leur vie privée.

Enfin, la liberté d'aller et de venir n'emporte pas le droit de contaminer autrui, pour ceux qui ont été testés

positifs à la covid-19 et refusent de s'isoler.

Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous rassurer les Françaises et les Français quant à la volonté du Gouvernement de garantir le nécessaire équilibre entre les libertés et la sécurité de tous ? (Applaudissements sur les bancs du groupe Agir ens.)

- M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.
- **M. Jean Castex,** *Premier ministre.* Monsieur Olivier Becht, vous m'autoriserez à ne pas me lancer devant la représentation nationale dans un grand exposé sur la manière de concilier libertés et sécurité vaste débat.

Un député du groupe LR. Effectivement, il ne vaut mieux pas!

M. Jean Castex, *Premier ministre*. Encore que je ne peinerais pas à vous convaincre que le respect de la liberté d'aller et venir est d'abord garanti par la sécurité due à chaque citoyen de la République.

Ce que je sais...

Mme Émilie Bonnivard. C'est que vous êtes sur le fil!

M. Jean Castex, *Premier ministre*en outre, c'est que la liberté ne saurait autoriser, comme on l'a vu samedi dernier, à porter atteinte à l'intégrité physique de quarante-sept membres des forces de sécurité intérieures, auxquelles je veux, devant la représentation nationale, apporter le soutien sans faille du Gouvernement et de la nation tout entière. (Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, Dem et LR.)

Un député du groupe LaREM . Il a raison !

M. Jean Castex, *Premier ministre*. Ce que je sais, c'est que la liberté, ce n'est pas de jeter en pâture des policiers sur les réseaux sociaux ou de leur crier « Suicidez-vous! ».

Ce que je sais, c'est que la liberté, ce n'est pas de casser des vitrines, des commerces et du mobilier urbain pendant les manifestations.

Ce que je sais, c'est que la liberté, ce n'est pas porter atteinte au droit de manifester et d'exprimer légitimement ses revendications.

Je tiens à faire savoir à la représentation nationale qu'après ces événements, quarante-deux personnes ont été interpellées ; vingt-neuf d'entre elles ont été placées en garde à vue pour dégradation, port d'arme prohibé, ou violence volontaire. Neuf d'entre elles ont été présentées à un magistrat à l'issue de leur garde à vue.

- M. Fabien Di Filippo. Ce n'est pas assez!
- **M. Jean Castex,** *Premier ministre* . Ces événements, vous avez parfaitement raison, sont intolérables.

Cela fait trop longtemps que ces casseurs s'immiscent dans les manifestations, et commettent des actes inadmissibles (Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, Dem et Agir ens.)

J'ai demandé au ministre de l'intérieur de proposer des mesures pour remédier à cette situation intolérable, notamment des mesures préventives, qui, vous le savez, ont dans un premier temps été censurées par le juge constitutionnel.

Nous allons remettre l'ouvrage sur le métier, pour trouver la solution la plus adaptée pour que cessent ces comportements inadmissibles. (Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, Dem et Agir ens.

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QG3592

- Brouhaha.)

M. le président. Chers collègues, un peu de silence, s'il vous plaît.

Données clés

Auteur: M. Olivier Becht

Circonscription: Haut-Rhin (5e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3592 Rubrique : Droits fondamentaux Ministère interrogé : Premier ministre Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 décembre 2020

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 décembre 2020